

101^e CONGRÈS UNIS POUR L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL 2024-2025



Table des matières

Portrait de l'UPA	3
Mot du président général	3
Mot du directeur général	4
Portrait	5
Conseil exécutif	6
Comité de direction	6
Conseil général	7
Les employés de l'Union	8
Taux d'adhésion des productrices et des producteurs au 31 juillet 2025	9
Volume de production couvert par la mise en marché collective	10
Sommes investies en recherche, en dons et en promotion	11
 Services aux productrices et producteurs et vie syndicale	 12
Information et formation	12
Plan de développement 2025-2029 et nouveau régime de cotisation.....	12
Main-d'œuvre et prévention	13
Services juridiques.....	14
SCF Conseils	14
Fiducies d'utilité sociale agricoles.....	14
Anniversaires en 2025.....	15
Hommages	15
 Défis et enjeux de taille pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain	 16
Économie et commerce	16
Aménagement du territoire et agroenvironnement.....	18
Mise en marché et aide aux groupes	19
Rayonnement international.....	21
 Valorisation, promotion et partenariats	 22
Mangeons local. Point final	22
 États financiers	 24

Un projet de société essentiel à notre avenir collectif

L'année 2025 a permis des avancées importantes pour nos entreprises. Mentionnons l'entrée en vigueur de sept modifications réglementaires (prélèvements d'eau, gestion des pesticides et bilan phosphore), complétant ainsi les quatorze allègements annoncés en 2024 au terme de la mobilisation des productrices et producteurs.

Signalons aussi certains gains en matière de protection du territoire et des activités agricoles (registre des transactions, mécanisme de contrôle des acquisitions, taxation des terres en friche, etc.), d'assurabilité (nouveau programme exclusif d'assurance agricole et de gestion de risques), d'encadrement (bonification de l'Entente-cadre Hydro-Québec-UPA et nouveau fonds pour la relève) et d'adaptation aux changements climatiques (projet Agrisolutions climat prolongé jusqu'en 2028).

Plusieurs attentes sont toutefois demeurées non comblées. Au chapitre des tensions commerciales avec les États-Unis, le soutien demandé par une très large coalition d'organisations agricoles et agroalimentaires, en début d'année, ne s'est jamais manifesté. Exclure nos productrices et producteurs forestiers du soutien fédéral annoncé pendant l'été, en marge du conflit sur le bois d'œuvre, fut aussi une décision regrettable.

Le rattrapage au regard des budgets et des programmes destinés aux productrices et producteurs est un autre grand absent. Les besoins qui subsistent en matière d'allègements administratifs et réglementaires, ainsi que le peu de réponses concrètes aux besoins des régions périphériques, des fermes de proximité et du secteur biologique, sont aussi des considérations inquiétantes.

Du côté québécois, les sommes destinées au renouvellement du Plan d'agriculture durable et de la Politique bioalimentaire du Québec, ainsi que celles prévues au cours des prochaines années en matière d'adaptation aux changements climatiques, sont décevantes. On peut en dire autant du côté des investissements fédéraux.

Les gouvernements à travers le monde consacrent en moyenne 2 % de leurs dépenses à leur agriculture, alors que le soutien québécois et canadien ne dépasse toujours pas 1 %. Il est impératif de corriger cette situation, car continuer de maintenir des milliers d'emplois en région et de nourrir durablement les consommateurs d'ici et d'ailleurs requiert un appui vigoureux des gouvernements.



Signalons que 94 % des Québécois qualifient d'importante la contribution du secteur agricole à l'économie et à la vitalité des régions du Québec. Cet intérêt milite dans le sens d'investissements à la hauteur des attentes et du potentiel inestimable de chaque région et secteur de production. D'autant plus que l'effondrement du revenu net ces dernières années, jumelé à une dette agricole sans précédent, nuit terriblement à la pérennité du secteur ainsi qu'aux transferts à la prochaine génération.

C'est pourquoi des résultats devront être constatés à brève échéance. À l'échelle provinciale, la très grande majorité des productrices et producteurs souhaitent la fin de la tarification du carbone dans le secteur agricole (une situation unique au Canada) ainsi que le remboursement des sommes versées au Fonds d'électrification et de changements climatiques depuis 2013. Le gouvernement du Québec permet depuis trop longtemps la ponction de montants exorbitants dans un secteur stratégique qui n'a pas d'autres options viables.

Le gouvernement fédéral, de son côté, doit tabler sur un plan d'action structuré pour soutenir la croissance du secteur agricole, appuyé par des budgets suffisants. Les élus fédéraux répètent fréquemment que l'économie canadienne doit être redéfinie dans plusieurs secteurs pour assurer notre résilience, notre pérennité et la prospérité des Canadiens à long terme. L'agriculture et la foresterie répondent assurément à ces trois conditions, en plus de constituer un projet de société essentiel à notre avenir collectif.

Martin Caron
Président général de l'UPA

Un brillant avenir

Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche pèse lourd sur les relations commerciales (et politiques) entre le Canada et les États-Unis. Heureusement, les tarifs douaniers imposés par nos voisins du sud à quelque 185 pays – évalués à 1 200 G\$ US en 2025 selon Standard & Poor's – ont des répercussions modérées sur le secteur agricole canadien en raison de la conformité de nos produits à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. La situation pourrait toutefois changer rapidement du fait de la révision statutaire de 2026 et de la versatilité du président américain.

Le contexte est très différent pour le milieu forestier, qui vit une guerre tarifaire avec les États-Unis depuis plus de 50 ans. Nos productrices et producteurs de la forêt privée, en plus de n'obtenir aucune aide, continuent de faire les frais d'un conflit qui n'a rien à voir avec eux (aux yeux des États-Unis, c'est la gestion des forêts publiques canadiennes qui est problématique). Cette double injustice devra tôt ou tard être corrigée.

Outre les tarifs, la crise des revenus et l'endettement sont les deux enjeux les plus pressants pour les productrices et producteurs. La chute vertigineuse du revenu net agricole ces dernières années (de 1,2 G\$ en 2021 à 106 M\$ en 2024) ainsi que la dette record du secteur (32 G\$ en 2024) commandent des actions musclées et immédiates des gouvernements canadien et québécois.

L'environnement d'affaires des entreprises agricoles doit aussi retenir l'attention des décideurs politiques, tant au chapitre de la réglementation que de la lourdeur administrative. Le gouvernement québécois, en particulier, surestime de beaucoup ses réalisations en ces matières, tout comme l'importance du soutien à venir en matière d'adaptation aux changements climatiques. À cet égard, les montants annoncés jusqu'à maintenant ne sont pas à la hauteur des attentes et des besoins.

L'aménagement du territoire est une autre dimension importante de cet environnement d'affaires. L'absence de mesures permettant de freiner la prolifération des usages non agricoles ces dernières années, dans la foulée de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles et les changements subséquents à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, est particulièrement préoccupante.



Suivre au quotidien tous ces dossiers requiert des assises et des moyens organisationnels solides. Dans ce cadre, l'année 2025 a marqué le début de la mise en œuvre du plan de développement 2025-2029, qui mise fortement sur l'optimisation des services et des expertises de l'Union à l'intention des productrices et producteurs. Le plan met aussi de l'avant l'amélioration du dynamisme syndical et des communications à leur endroit. Il prévoit finalement l'instauration, dès 2027, d'un nouveau régime de cotisation plus équitable.

La prochaine année sera déterminante en ce qui concerne la pérennité du secteur. Plusieurs indicateurs économiques confirment le dynamisme des entreprises agricoles québécoises, qu'il s'agisse de la progression soutenue des recettes monétaires, de la hausse constante des exportations bioalimentaires, des investissements importants dans le secteur (environ 40 G\$ au cours des 10 prochaines années) ou des rendements croissants dans plusieurs productions.

Ce dynamisme, s'il est soutenu adéquatement par les gouvernants, est garant d'un brillant avenir. Les productrices et producteurs agricoles et forestiers peuvent toujours compter sur leur organisation ainsi que sur l'engagement indéfectible de ses administrateurs et permanents.

Charles-Félix Ross
Directeur général de l'UPA

L'UPA représente les quelque 42 000 agricultrices et agriculteurs du Québec ainsi que l'ensemble des productrices et producteurs forestiers. Ils sont regroupés suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent – c'est le secteur « général » – et selon le type de production agricole qu'ils exercent – c'est le secteur « spécialisé ».

L'UPA est présente partout au Québec. Depuis plus de 100 ans, elle poursuit sa mission de promouvoir et de défendre les intérêts de tous les productrices et producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction.

Portrait

145

groupes régionaux (120) et provinciaux (25) spécialisés

88

syndicats locaux

12

fédérations régionales

Conseil exécutif

Au 1^{er} décembre 2025



MARTIN CARON
Président général, UPA



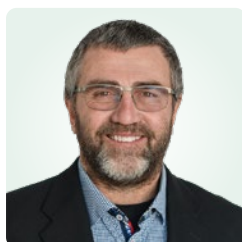
PAUL DOYON
Premier vice-président
général, UPA



STÉPHANIE LEVASSEUR
Deuxième vice-présidente
générale, UPA



STÉPHANE ALARY
Conseiller exécutif – secteur
régional, Fédération de l'UPA
d'Outaouais-Laurentides



JAMES ALLEN
Conseiller exécutif – secteur
régional, Fédération de l'UPA
de la Chaudière-Appalaches



GYSLAIN LOYER
Conseiller exécutif – secteur
spécialisé, Les Producteurs
d'œufs d'incubation du Québec



GUY POULIOT
Conseiller exécutif – secteur
spécialisé, Association
des producteurs de fraises
et framboises du Québec

Comité de direction

Au 1^{er} décembre 2025

De gauche à droite :

AVANT-PLAN

Charles-Félix Ross

Directeur général

Stéphanie Lavallée

Adjointe exécutive,
Direction générale

Geneviève Lebrun

Directrice, Direction affaires
publiques et syndicales

Magali Delomier

Directrice générale adjointe

CENTRE

Denis Roy

Directeur, Direction
main-d'œuvre agricole

Isabelle Bouffard

Cheffe des affaires
économiques et directrice,
Direction recherches et
politiques agricoles

Alain Bélisle

Directeur (gestion), Direction
gestion des ressources
humaines

Denis Corbeil

Directeur, Direction
technologies de l'information

ARRIÈRE-PLAN

Vanessa Hergett

Directrice, Direction des
affaires juridiques

Valérie Raquepas

Directrice (ressources
humaines), Direction gestion
des ressources humaines

Charles Couture

Directeur, Direction des
publications

Mathieu Bolduc

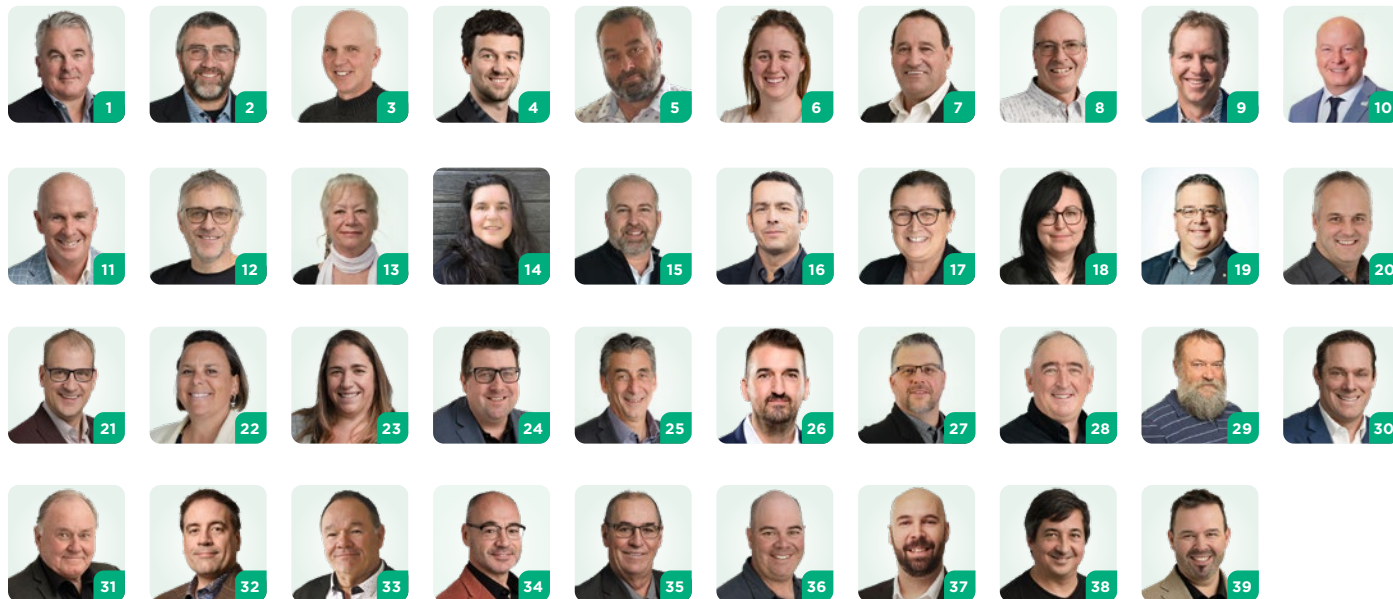
Trésorier et directeur, Direction
finances et administration



Conseil général

Au 1^{er} décembre 2025

Les trois dirigeants sont d'office membres du conseil général



1. Stéphane Alary
Fédération de l'UPA
d'Outaouais-Laurentides

2. James Allen
Fédération de l'UPA de
la Chaudière-Appalaches

3. Sylvain Arbour
Fédération de l'UPA de
la Gaspésie-Les Îles

4. David Beauvais
Fédération de la relève
agricole du Québec

5. Guillaume Bernard
Syndicat des producteurs
de lapins du Québec

6. Julie Bissonnette
Fédération de l'UPA du
Centre-du-Québec

7. Gaétan Boudreault
Fédération des producteurs
forestiers du Québec

8. Michel Brien
Fédération de l'UPA-Estrie

9. Francis Desrochers
Les Producteurs
de pommes de terre
du Québec

10. Benoît Fontaine
Les Éleveurs de volailles
du Québec

11. Pascal Forest
Producteurs de légumes de
transformation du Québec

12. Michel Fournier
Association des
aquaculteurs du Québec

13. Raymonde Garant
Fédération des éleveurs de
grands gibiers du Québec

14. Sylvie Girard
Producteurs de lait de
chèvre du Québec

15. Daniel Gobeil
Les Producteurs de lait
du Québec

16. Luc Goulet
Producteurs et
productrices acéricoles
du Québec

17. Véronique Guizier
Agricultrices du Québec

18. Natacha Lagarde
Fédération de l'UPA de
la Chaudière-Appalaches

19. Sylvain Lapierre
Fédération des producteurs
d'œufs du Québec

20. Jimmy Lapointe
Les Éleveurs d'ovins
du Québec

21. Yves Laurencelle
Fédération de l'UPA de
la Capitale-Nationale-
Côte-Nord

22. Catherine Lefebvre
Syndicat des producteurs
maraîchers du Québec

23. Nathalie Lemieux
Fédération de l'UPA du
Bas-Saint-Laurent

24. Jérémie Letellier
Fédération de l'UPA de
la Montérégie

25. Gyslain Loyer
Les Producteurs d'œufs
d'incubation du Québec

26. Jean-Thomas Maltais
Fédération de l'UPA du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

27. Martin Marcouiller
Fédération de l'UPA de
la Mauricie

28. John McCart
Quebec Farmers'
Association

29. André Mousseau
Les Producteurs en serre
du Québec

30. Julien Pagé
Fédération de l'UPA de
la Montérégie

31. Marcel Papin
Fédération de l'UPA
de Lanaudière

32. Nicolas Pedneault
Producteurs de bleuets
sauvages du Québec

33. Sylvain Pion
Producteurs de grains
du Québec

34. Guy Pouliot
Association des
producteurs de fraises et
framboises du Québec

35. Pascal Rheault
Fédération de l'UPA
d'Abitibi-Témiscamingue

36. Éric Rochon
Les Producteurs de
pommes du Québec

37. Louis-Philippe Roy
Les Éleveurs de porcs
du Québec

38. Raphaël Vacher
Les apiculteurs et
apicultrices du Québec

39. Sébastien Vachon
Les Producteurs de bovins
du Québec

Les employés de l'Union

Des personnes engagées et toujours prêtes à défendre efficacement les intérêts des productrices et producteurs agricoles et forestiers.

173
employés



Taux d'adhésion des productrices et des producteurs

au 31 juillet 2025

28 673

fermes

26 270

fermes membres

92 %

Taux d'adhésion en 2025

Par fédération	Nombre de fermes	Nombre de fermes membres	Taux d'adhésion
Abitibi-Témiscamingue	604	575	95 %
Bas-Saint-Laurent	1 957	1 801	92 %
Capitale-Nationale-Côte-Nord	1 145	1 043	91 %
Centre-du-Québec	3 144	2 894	92 %
Chaudière-Appalaches	5 661	5 238	93 %
Estrie	2 843	2 592	91 %
Gaspésie-Les Îles	238	207	87 %
Lanaudière	1 549	1 453	94 %
Mauricie	945	902	95 %
Montréal	6 985	6 426	92 %
Outaouais-Laurentides	2 448	2 072	85 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 154	1 067	92 %



Volume de production couvert par la mise en marché collective

Les retombées d'une approche collective pour la commercialisation des produits agricoles sont nombreuses et bénéficient à l'ensemble de la société. En plus d'être efficace, ordonnée et équitable, cette formule permet aux productrices et producteurs de mettre en commun des ressources et d'investir collectivement dans des projets de promotion, de recherche et de développement.

Au Québec, en 2024-2025, 89 % (11,3 G\$) des produits agricoles mis en marché par les groupes spécialisés de l'UPA (12,7 G\$) l'ont été collectivement.

Valeur de production des groupes spécialisés de l'UPA :

12,7 G\$

Part de la valeur de production couverte par la mise en marché collective :

89 %

Secteur de production	Valeur de la production des groupes spécialisés de l'UPA (M\$)	Mise en marché collective (M\$)
 Acériculture	756,0	672,0
 Apiculture	20,6	—
 Aquaculture	—	—
 Bleuets sauvages ¹	65,0	60,0
 Bois	539,0	539,0
 Bovins	1 030,0	1 030,0
 Chèvres laitières	8,1	8,1
 Fraises et framboises ²	100,1	—
 Grains	1 733,0	1 733,0
 Grands gibiers	—	—
 Lait	3 520,7	3 520,7
 Lapins	2,0	2,0
 Légumes de transformation	26,7	26,7
 Maraîchers	659,0	—
 Œufs	321,0	321,0
 Œufs d'incubation	143,3	143,3
 Ovins	52,0	50,0
 Pommes	76,5	76,5
 Pommes de terre	239,0	239,0
 Porcs	1 750,0	1 750,0
 Serre	517,7	—
 Volailles	1 114,0	1 114,0
Total	12 673,7	11 285,3

Source : groupes spécialisés de l'UPA, automne 2025

¹ Estimation DREPA

² Dernière donnée disponible (2024)

Sommes investies en recherche, en dons et en promotion

69 255 467 \$

en promotion et publicité

5 152 266 \$

en recherche et développement

1 479 720 \$

en dons remis à la communauté

Toutes les sommes investies collectivement en promotion et en publicité contribuent à accroître la demande pour les produits alimentaires québécois. Quant aux investissements que font les productrices et producteurs dans le domaine de la recherche et du développement, ils visent l'amélioration continue de la qualité des produits et des pratiques agricoles. Cela bénéficie autant aux consommateurs qu'aux entreprises en aval de la production.

Les productrices et producteurs sont aussi attentifs aux besoins des plus démunis et attachent de l'importance à la promotion de saines habitudes alimentaires. Voilà pourquoi, chaque année, ils remettent à la communauté des dons en argent et en denrées agricoles.

Secteur de production	Promotion et publicité (\$)	Recherche et développement (\$)	Dons (\$)
 Acériculture	9 880 154	1 106 103	194 950
 Apiculture	0	3 792	6 638
 Aquaculture	0	0	0
 Bleuets sauvages	312 000	312 000	0
 Bois	15 000	45 000	500
 Bovins	810 683	415 144	3 400
 Chèvres laitières	0	9 828	0
 Fraises et framboises	175 000	100 000	0
 Grains	412 000	726 720	0
 Grands gibiers	0	0	0
 Lait	49 751 012	759 195	908 229
 Lapins	6 290	0	560
 Légumes de transformation	24 670	130 004	9 721
 Maraîchers	200 000	100 000	1 000
 Œufs	1 990 000	120 603	184 000
 Œufs d'incubation	14 420	59 001	250
 Ovins	0	0	0
 Pommes	279 881	70 240	37 149
 Pommes de terre	224 819	240 000	0
 Porcs	3 705 754	864 238	85 874
 Serre	0	15 000	0
 Volailles	1 453 784	75 398	47 449
Total	69 255 467	5 152 266	1 479 720

Source : groupes spécialisés de l'UPA, automne 2025

Information et formation

À l'instar des années précédentes, les productrices et producteurs ont été informés en continu des dossiers et des actions de l'UPA. Des formations ont également été tenues, plus particulièrement pour les membres des conseils d'administration de nos organisations affiliées, afin de répondre à leurs besoins en matière de développement des connaissances et compétences inhérentes à leurs fonctions.



1. Charles-Félix Ross, directeur général, s'adressant aux quelque 200 participants à la Journée de la rentrée de l'UPA (août).
2. Le conseil exécutif de l'UPA manifestant son appui à la campagne d'abonnement *Si nous cessions d'exister, vous pourriez en être renversés de La Terre de chez nous*. Dans l'ordre habituel, Paul Doyon, premier vice-président général, James Allen, président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, Gyslain Loyer, président des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec, Stéphane Alary, président de la Fédération de l'UPA d'Outaouais-Laurentides, Charles-Félix Ross, directeur général, Stéphanie Levasseur, deuxième vice-présidente générale, Guy Pouliot, président de l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, Martin Caron, président général, et Magali Delomier, directrice générale adjointe (juin).

Plan de développement 2025-2029 et nouveau régime de cotisation

L'année 2025 a permis d'amorcer la mise en œuvre du nouveau plan de développement 2025-2029, qui cible l'optimisation des services rendus aux productrices et producteurs ainsi que des expertises au sein de l'Union. De plus, des stratégies sont prévues afin d'améliorer le dynamisme de la vie syndicale ainsi que les communications aux productrices et producteurs.



Faits saillants

- Tenue de 40 formations syndicales (783 participants) et de 14 webinaires accessibles sur la plateforme U+ (2514 personnes) sur des thèmes variés comme les bonnes pratiques des employeurs, de nouvelles réglementations et l'agroenvironnement;
- Tenue en février d'une deuxième rencontre provinciale de perfectionnement pour les ambassadeurs responsables de l'accueil des nouvelles productrices et nouveaux producteurs;
- Diffusion d'une dizaine d'infolettres aux productrices et producteurs et d'une quarantaine d'infolettres hebdomadaires (*Le Trait d'Union*) aux dirigeants des organisations affiliées.



3. Mathieu St-Amand, directeur formation et développement des organisations (Direction affaires publiques et syndicales), et Mathieu Bolduc, trésorier et directeur (Direction des finances et de l'administration), lors de la Journée de la rentrée (août).

Le plan comporte aussi l'entrée en vigueur, dès 2027, d'un nouveau régime de cotisation plus équitable, comme le réclament les productrices et les producteurs depuis plusieurs années.

La réforme proposée, qui prévoit des cotisations par palier basées sur le revenu des entreprises ainsi que sur un meilleur équilibre entre les productions qui versent des contributions à l'UPA (sous plan conjoint) et celles qui n'en versent pas. Cette démarche a fait l'objet de plusieurs consultations en cours d'année, dont la tenue d'une journée provinciale en avril.

Main-d'œuvre et prévention

L'UPA compte sur une soixantaine d'experts au sein du réseau des 12 Centres d'emploi agricole (CEA) des fédérations régionales de l'UPA, en plus d'AGRlcarrières et son service Agrijob, afin de soutenir les employeurs agricoles partout au Québec.

Les bases d'une cible pour les 24 prochains mois, qui vise la mise en place de méthodes de travail et d'outils optimisés, efficaces, rentables et harmonisés dans tout le réseau, ont été établies cette année. L'offre de service du réseau se décline en quatre volets : le recrutement des travailleurs; le développement des compétences; la santé, la sécurité et le mieux-être; la gestion des ressources humaines.

La Confédération déploie également des efforts importants au regard de la santé et la sécurité du travail (SST), les risques étant multiples et les dangers omniprésents. Le thème de la prévention en 2025 était « Les pesticides : prévenez les risques et cultivez votre avenir ». L'UPA a aussi mieux informé et sensibilisé les productrices et producteurs en matière de bien-être. La mutuelle de prévention regroupe quant à elle de plus en plus d'employeurs prenant en charge la SST à la ferme.

En ce qui concerne les travailleurs étrangers temporaires (TET), l'organisation a multiplié les représentations auprès des divers paliers de gouvernement afin d'alléger la lourdeur administrative associée au recours à cette main-d'œuvre essentielle.



Paul Doyon, premier vice-président général de l'UPA et président du conseil d'administration d'AGRlcarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, s'adressant aux participants lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) du 13 mai.

Faits saillants

- Participation aux consultations fédérales sur la réforme des programmes (TET et travailleurs agricoles saisonniers);
- Participation à la Table de concertation des TET agricoles et suivi du projet de nouvelles normes pour les logements (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST]);
- Participation à la consultation de la Commission des relations avec les citoyens sur la planification de l'immigration au Québec (2026-2029);
- Tenue de webinaires sur les bonnes pratiques des employeurs pour éviter une inspection, en collaboration avec la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre étrangère ainsi que sur la supervision et l'encadrement d'un superviseur TET;
- Livraison du service Agrijob afin de répondre aux besoins de recrutement de main-d'œuvre locale pour plus de 100 entreprises agricoles;
- Tenue en janvier du Colloque RH agricole d'AGRlcarrières sur le thème « Mobilisation des équipes de travail »;
- Tenue en février du Colloque annuel de l'UPA et ses partenaires en prévention sur le thème « Les pesticides : prévenez les risques et cultivez votre avenir »;
- Tenue en avril de la deuxième Journée de la santé, de la sécurité et du mieux-être en agriculture sous le thème « En santé et en sécurité de la tête aux pieds »;
- Promotion du Programme d'aide pour les agricultrices et agriculteurs : près de 120 familles inscrites;
- Tenue en septembre de la 7^e édition du concours en prévention destiné aux étudiantes et étudiants inscrits dans un programme professionnel ou une technique en agriculture;
- Déploiement sur le terrain de plusieurs centaines de mandats AgriRH, FermEmploi et AgriFrancisation auprès des entreprises agricoles.

Services juridiques



La Direction des affaires juridiques de l'UPA compte neuf avocats et avocates et est responsable de soutenir les différentes directions de la Confédération sur les enjeux juridiques de l'organisation. En cours d'année, elle a conseillé ces directions dans leurs dossiers respectifs, notamment au regard de la mise en marché des produits agricoles et alimentaires, l'aménagement du territoire, la gouvernance, mais également en matière de consultations publiques pour des projets de loi tels que la *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité* (projet de loi n° 86), la *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada* et la *Loi visant à bâtir le Canada* (projet de loi C-5), la *Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada* (projet de loi n° 112) et la *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement* (projet de loi n° 81).

Depuis la création de UPA Avocats (anciennement BHLF Avocats) en 2016, en plus d'assurer les services juridiques de la Confédération, l'équipe offre des services juridiques exclusifs aux productrices et producteurs agricoles et forestiers du Québec, ainsi qu'aux fédérations régionales et aux fédérations spécialisées. Les principaux domaines de consultation concernent l'aménagement du territoire, le droit municipal et le droit civil pour des questions de bornage, de droits de passage et de contrats, ainsi que le droit commercial et la mise en marché agricole.

Faits saillants

- Production d'une revue de jurisprudence annuelle en droit agricole, tant en aménagement du territoire qu'en droit municipal et en mise en marché;
- Rédaction de chroniques juridiques mensuelles dans *La Terre de chez nous* sur des sujets variés comme les récents amendements à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), la construction de bâtiments agricoles, la taxation de l'eau par les municipalités et les obligations des employeurs au regard des matières dangereuses (CNESST);
- Tenue de plusieurs conférences portant, entre autres, sur le régime amendé de la LPTAA devant les membres du Barreau du Québec, un séminaire sur la mise en marché des produits alimentaires et agricoles et sur les servitudes en milieu agricole, ainsi qu'une revue de la jurisprudence en aménagement et urbanisme devant l'Ordre des urbanistes du Québec.

SCF conseils



SCF conseils, le plus important regroupement de cabinets comptables et fiscaux spécialisés en agriculture au Québec (300 CPA, fiscalistes et agronomistes; plus de 13 000 entreprises accompagnées partout dans la province), a amorcé cette année une vaste réflexion sur le développement des services de comptabilité et de fiscalité offerts aux productrices et producteurs au sein des fédérations régionales et du réseau.

La journée de réflexion du 5 septembre, présidée par le premier vice-président général de l'UPA et président de la coopération SCF Conseils, Paul Doyon, a réuni plus de 45 personnes, dont tous les présidents et les directeurs des fédérations régionales et tous les directeurs des SCF Conseils. Les participants ont partagé leur vision des éléments à mettre en commun et discuté des améliorations à apporter pour maximiser l'efficacité des communications et ainsi favoriser l'amélioration des services aux productrices et producteurs.

Soulignons la tenue, en novembre, du congrès annuel de formation, auquel plus de 185 employés ont participé.

Fiducies d'utilité sociale agricoles



FIDUCIE
AGRICOLE
UPA • FONDATION



En 2025, la Fiducie agricole UPA-Fondation et la Fiducie agricole REM disposaient de 8 sites totalisant 424 hectares en Montérégie, en Mauricie, dans Charlevoix et au Lac-Saint-Jean qui hébergent 19 locataires. Ces productrices et producteurs cultivent du soya, du blé, du canola, de la cameline, du sarrasin, du chanvre, du maïs, des boutures d'arbres fruitiers, des légumes et des fleurs, en régime conventionnelle ou biologique.

Rappelons que ces deux fiducies d'utilité sociale ont été créées en 2019 et 2020 pour aider des entreprises agricoles en démarrage ou en croissance à accéder à des terres devenues trop dispendieuses pour justifier leur achat, tout en préservant des propriétés agricoles trop souvent menacées par un changement de vocation. En vertu du statut juridique de ces fiducies, les terres détenues ne pourront être revendues et seront valorisées à très long terme par des activités agricoles réalisées par des locataires.

Dans la dernière année, le travail s'est poursuivi pour faire connaître ce nouveau modèle de propriété foncière, étudier de nouveaux dossiers d'acquisition, renforcer les liens avec les initiatives semblables dans les autres provinces et fusionner les deux fiducies pour accroître leur efficacité.

Anniversaires en 2025

25^e



50^e

Les Producteurs
de bovins du
Québec



50^e



55^e



95^e



95^e



95^e



Hommages

Hommage à la famille agricole 2024.



1. Le président général, Martin Caron, lors d'une fête régionale (juin) visant à rendre hommage à la famille Allen-Lafond, nommée famille agricole 2024.
2. Le premier vice-président général, Paul Doyon, et la deuxième vice-présidente générale, Stéphanie Levasseur, en compagnie d'ex-conseillers généraux présents lors de la soirée reconnaissance.

En janvier, l'UPA a rendu hommage aux ex-conseillers généraux qui ont quitté leurs fonctions en 2024.

- Paulin Bouchard de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec;
- Daniel Habel de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec;
- Sylvain Lafortune des Éleveurs de volailles du Québec;
- Michel Sauriol de l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec;
- Mario Théberge de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Éric Van Winden du Syndicat des producteurs maraîchers du Québec.

Une caricature souvenir a été offerte à tous les ex-conseillers. Un grand merci pour leur longue et riche implication dans l'Union!

Économie et commerce

Les tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis, créées par le 47^e président des États-Unis, ont monopolisé les discussions de nature économique dans le secteur agricole québécois (surtout en première moitié d'année). L'imposition de tarifs douaniers américains sur les marchandises en provenance du Canada affecte négativement les secteurs qui misent fortement sur l'exportation de leurs produits au sud de la frontière. Les tarifs chinois sur le porc et le canola, en vigueur depuis mars, ont aussi des répercussions considérables.

D'autre part, les commentaires répétés du président américain au sujet du marché laitier canadien sont préoccupants, à moins d'un an de la première révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). L'adoption en juin du projet de loi C-202, qui protège la gestion de l'offre dans les futurs accords internationaux, était un signal fort à l'endroit des productrices et producteurs, de la communauté internationale et de nos partenaires commerciaux. L'insistance de l'administration américaine a toutefois continué de générer de l'inquiétude.

Au chapitre du soutien, soulignons que l'organisation a continué, en cours d'année, de militer en faveur d'un important rehaussement des budgets, de l'accompagnement, des initiatives et des programmes destinés aux productrices et aux producteurs. La Politique bioalimentaire du Québec 2025-2035 (1 G\$ sur 5 ans) et le renouvellement du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (100 M\$ sur 5 ans) ne répondent pas à cet objectif.



1. Le président général, Martin Caron, lors d'une rencontre du Conseil du premier ministre canadien sur les relations canado-américaines (janvier).
2. Michel Dépatie, président du conseil d'administration de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, Michel Rochette, président du Conseil canadien du commerce de détail (Québec), Jean Bissonnette, vice-président du conseil d'administration de Sollio Groupe Coopératif, Martin Caron, président général de l'UPA, Jean Charest, ex-premier ministre du Québec, Sylvie Cloutier, présidente-directrice générale du Conseil de la transformation alimentaire du Québec, et Isabelle Roy, directrice générale d'Aliments du Québec, lors d'un événement de presse dénonçant les tarifs américains (février).
3. Plusieurs membres du conseil général de l'UPA dénonçant la tarification du carbone dans le secteur agricole québécois (avril).





4. Le président général, Martin Caron, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, André Lamontagne, et le premier ministre du Québec, François Legault, lors du lancement de la Politique bioalimentaire du Québec 2025-2035 (août).

Faits saillants

- Création d'un front commun (agriculture, transformation alimentaire et grande distribution) en réaction au conflit tarifaire;
- Représentations auprès du gouvernement canadien pour atténuer les répercussions des contre-tarifs;
- Sensibilisation aux enjeux agricoles dans le cadre des campagnes électorales fédérales (mars) et municipales (novembre);
- Mise à jour des rapports sur les retombées économiques de l'industrie agroalimentaire québécoise ainsi que sur les comparaisons internationales du soutien à l'agriculture;
- Suivi et représentations concernant le projet de loi C-5, *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*;
- Participation aux consultations parlementaires sur le projet de loi n° 112, *Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada*;

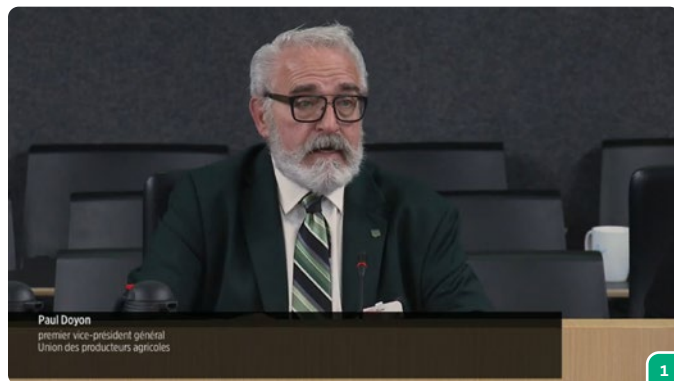
- Participation aux travaux des comités parlementaires de la Chambre des communes à propos de l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement canadien, des tarifs douaniers américains et de la première révision de l'ACEUM en 2026;
- Participation aux consultations prébudgétaires provinciales et fédérales;
- Représentations et interventions (incluant un sondage estival auprès des productrices et producteurs) en faveur de changements importants à la tarification du carbone dans le secteur agricole québécois (remboursements et/ou réinvestissements);
- Bonification de l'Entente-cadre Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport d'électricité en milieux agricole et forestier, incluant la création d'un fonds de 25 M\$ destiné à la relève agricole;
- Suivi des travaux liés à la construction de trois lignes de transport d'électricité (Côte-Nord, Appalaches-Bas-Saint-Laurent et Vallée-du-Saint-Laurent);
- Tenue en avril du webinaire « Les perspectives agricoles nord-américaines » (thème et enjeu soulevés lors de l'Agricultural Outlook Forum 2025 du Département d'agriculture des États-Unis).

Aménagement du territoire et agroenvironnement

L'adoption en mars du projet de loi n° 86 sur la pérennité du territoire agricole et sa vitalité fut l'aboutissement d'un long processus entamé en juin 2023 avec le lancement d'une vaste consultation sur l'avenir de notre garde-manger. L'UPA a participé activement à chacune des étapes de cette consultation ainsi qu'au processus législatif qui a suivi. Soulignons d'ailleurs que plusieurs dispositions du projet de loi vont dans le sens d'un meilleur contrôle du territoire agricole, comme le souhaitait l'UPA ainsi que plusieurs intervenants de la société civile.

Rien n'est toutefois prévu pour suivre et freiner la prolifération des usages non agricoles ces dernières années, malgré les constats alarmants de la vérificatrice générale du Québec et les demandes insistantes du milieu.

1. Le premier vice-président général, Paul Doyon, lors des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 81 (janvier).
2. La deuxième vice-présidente générale, Stéphanie Levasseur, lors des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 86 (janvier).



Au chapitre de l'agroenvironnement, l'organisation a continué de réclamer une réglementation mieux adaptée à la réalité du terrain et aux impératifs de compétitivité. Le gouvernement québécois a d'ailleurs annoncé en avril l'entrée en vigueur de 7 modifications administratives et réglementaires (prélèvements d'eau, gestion des pesticides et bilan phosphore), complétant ainsi les 14 allègements annoncés en juin 2024 en réaction à la mobilisation.

Faits saillants

- Participation aux consultations parlementaires sur les projets de loi n° 81, *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement* et n° 86, *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*;
- Veille des travaux dans le cadre de la révision de tous les schémas d'aménagement au Québec;
- Représentations et suivis au chapitre du nouveau *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec*;
- Participation aux consultations de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le projet de paysage humanisé des collines Montérégiennes;
- Participation aux consultations de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
- Animation de groupe dans le cadre de l'atelier portant sur la vitalité et la dynamique des milieux de vie de l'Agora de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Suivi des sommes annoncées en juin 2024 (106 M\$ sur 5 ans) et 2025 (81 M\$ sur 5 ans) en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des GES (PMO 5);
- Participation aux travaux sur la modernisation du *Règlement sur les exploitations agricoles* ainsi qu'à ceux du comité sur l'aménagement des cours d'eau;
- Représentations en vue du renouvellement du programme Prime-Vert.



3. En septembre, Martin Caron a eu le plaisir d'accueillir une quarantaine de personnes chez lui, à la ferme, pour discuter des solutions de rechange aux pesticides en grandes cultures. Le président général a partagé son expérience en désherbage mécanique et en rotation des cultures. Les résultats observés sont encourageants.

4. Le premier vice-président général, Paul Doyon, participant à un panel dans le cadre d'une journée entièrement consacrée au 10^e anniversaire de l'Alliance ARIANE.

- Rencontres avec des groupes de conservation afin de convenir d'un positionnement commun et de solutions porteuses et innovatrices en matière de conservation et de biodiversité en milieu agricole;
- Suivi de la phase 1 du projet Agrisolutions climat, un projet de l'UPA en collaboration avec quatre secteurs de production (grains, maraîchers, pommes de terre et légumes de transformation) et démarrage de la phase 2, géré par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (financement de 38 M\$ sur 3 ans annoncé en début d'année par Agriculture et Agroalimentaire Canada);
- Coordination du projet de laboratoires vivants (Racines d'avenir) en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (programme fédéral Solutions agricoles pour le climat);
- Mobilisation, représentations et accompagnement des productrices et producteurs du lac Saint-Pierre, en collaboration avec les quatre fédérations régionales concernées.

Mise en marché et aide aux groupes

La mise en marché des produits agricoles, dans chaque secteur de production, nécessite une grande expertise dans les domaines législatif, réglementaire et commercial.

C'est pourquoi plusieurs groupes affiliés et non affiliés profitent du précieux concours de l'UPA pour la mise en œuvre d'initiatives aussi variées que porteuses pour leurs filières respectives.

En 2025, la Confédération a continué d'appuyer ces groupes et de leur proposer des idées et solutions leur permettant d'atteindre leurs objectifs législatifs, réglementaires ou commerciaux. Cet accompagnement est une condition gagnante pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.



1. Le premier vice-président général, Paul Doyon, lors des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 85 (février). M. Doyon était accompagné de Amina Baba-Khelil, coordonnatrice mise en marché et aide aux groupes (Direction recherches et politiques agricoles), et de M^e Justine Perron, avocate (Direction des affaires juridiques).

Faits saillants

- Représentations (en continu) auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en matière d'abattage de proximité dans le cadre, notamment, des travaux de la Table pour le développement des marchés de proximité;
- Suivi et représentations auprès des divers partenaires (MAPAQ, Ordre des médecins vétérinaires du Québec, Ordre des technologues professionnels du Québec, etc.) en ce qui concerne la téléinspection, la télémedecine et la délégation d'actes en santé animale;
- Suivi du Programme intégré de santé animale du Québec (accès aux services vétérinaires);
- Participation aux consultations parlementaires sur les projets de loi n° 85, *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif* et n° 97, *Loi visant principalement à moderniser le régime forestier*;
- Accompagnement de la Coalition des boissons alcooliques dans sa démarche de modifications réglementaires;
- Accompagnement de la Chambre de coordination et de développement dans le secteur apicole au regard de l'accréditation et de la mise en œuvre;
- Accompagnement (vie syndicale et mise en marché) du Syndicat des producteurs de lapins du Québec, du Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec et du Syndicat des producteurs de lait biologique du Québec;
- Suivi d'enjeux spécifiques comme les plastiques agricoles, l'usage de l'eau et les emballages (Table horticole);
- Développement de la production biologique par le biais, notamment, de la défense, de l'intégrité des produits et de l'atteinte d'un soutien adéquat (Table pour le développement de l'agriculture biologique).



2. La deuxième vice-présidente générale, Stéphanie Levasseur, lors de l'assemblée générale de l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec (février).

3. Le président général, Martin Caron, lors des consultations sur le projet de loi n° 97 (mai). M. Caron était accompagné de Marc-André Côté, expert en politique forestière à la Confédération.

4. Martin Caron en compagnie de Judith Lupien, régisseuse et présidente de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, Annie Royer, professeure titulaire de la Chaire d'analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective de l'Université Laval, Richard Ouellet, professeur titulaire de la Chaire sur les nouveaux enjeux de la mondialisation économique de l'Université Laval, et Frédéric Courleux, agroéconomiste et conseiller en politiques agricoles au Parlement européen, lors du premier Grand Colloque de la mise en marché collective, le 15 octobre à Drummondville.



Rayonnement international

L'organisation a participé de façon soutenue, en cours d'année, à diverses tribunes lui permettant de faire connaître les valeurs, l'expertise et le savoir-faire des agricultrices et des agriculteurs québécois.

Mentionnons à cet égard la contribution du président général Martin Caron lors d'un panel sur l'agriculture face aux enjeux géopolitiques mondiaux, dans le cadre de la 31^e édition de la Conférence de Montréal (International Economic Forum of the Americas [juin]). Cet événement de renommée internationale réunit depuis plus de 30 ans des leaders et décideurs du monde entier pour échanger sur les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre époque.

M. Caron a également participé, en mai, à un panel intitulé « La sécurité alimentaire face à la turbulence géopolitique actuelle », dans le cadre de l'AGA de la Coalition Nourrir l'humanité durablement. Précisons que cet événement a été marqué par un moment fort en émotion, c'est-à-dire l'annonce du départ de Marcel Groleau à titre de président de la Coalition. Ce dernier était en poste depuis 2011.

Signalons aussi la contribution en mai de la directrice générale adjointe de l'UPA, Magali Delomier, à une discussion intitulée « Un nouvel ordre mondial se dessine : comment positionner la solidarité entre agricultrices et agriculteurs du Nord et du Sud? » lors d'une journée de panels organisée dans le cadre de l'AGA 2025 d'AgriCord.

La coordonnatrice environnement et aménagement du territoire (Direction recherches et politiques agricoles), Ghaliya Chahine, a pour sa part participé à un panel intitulé « Conjuguer rentabilité à la ferme et protection de la biodiversité : quelles sont les pistes d'action? ».

Soulignons qu'UPA Développement international est l'un des membres fondateurs du regroupement et agissait comme hôte de l'AGA.



1



2



3



4

1. Le directeur général, Charles-Félix Ross, participant à un panel lors du Colloque Les relations Canada / Québec / États-Unis à l'ère Trump 2.0, organisé par la Chaire Raoul-Dandurand, le Groupe d'études et de recherche sur l'international et le Québec ainsi que le Canada Institute du Wilson Center (février).
2. La délégation d'AgriCord, en marge de son AGA 2025, a eu la chance de visiter la Fromagerie Missiska (Bedford), le Vignoble du Ruisseau (Dunham) et le verger Au cœur de la pomme (Frelighsburg), propriété de la deuxième vice-présidente générale, Stéphanie Levasseur. Cette dernière ainsi que le président général, Martin Caron, ont participé à ces visites.
3. Martin Caron, président général, et Charles-Félix Ross, directeur général, lors de la 41^e édition de la Conférence agricole Amérique du Nord-Union européenne (Como, Italie).
4. Le président général, Martin Caron, participant à un panel lors de la 31^e édition de la Conférence de Montréal (juin).

Mangeons local. Point final.

En juin, l'UPA a convié tous les Québécoises et Québécois à manger local en visitant les productrices et producteurs agricoles qui ont un kiosque de vente à la ferme.

Les citoyens pouvaient également découvrir 1 800 destinations à travers le Québec proposées par Mangeonslocal.ca et son application du même nom, comptant respectivement plus de 1 million de visites annuellement et 65 000 téléchargements depuis sa création (2020).

Aussi, dans le cadre des tournées Mangeons local régionales, quatre ambassadeurs se sont joints au mouvement pour découvrir une diversité de fermes : Ariane Moffatt a visité l'Estrie, Gino Chouinard a découvert la Mauricie, Mégan Brouillard s'est rendue en Outaouais-Laurentides et Pierre-Yves Lord a sillonné la Gaspésie. Leurs rencontres inspirantes avec les productrices et producteurs de chaque région ont été partagées sur Mangeonslocal.ca ainsi que sur les médias sociaux et différentes plateformes numériques.

La saison s'est terminée avec la tenue des Portes ouvertes Mangeons local le dimanche 7 septembre partout à travers le territoire. Au total, près d'une soixantaine de fermes (45 000 visiteurs) ont participé à la 21^e édition de ce rendez-vous estival incontournable.

Soulignons par ailleurs que la valorisation de l'agriculture et de ses artisans est aussi passée, comme à chaque année, par un grand nombre de partenariats avec une grande variété d'organismes et d'événements.



1



2



3

1. Équipe composée d'employés de l'UPA, du président général, Martin Caron, et du président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches (et membre du conseil exécutif de l'UPA), James Allen, lors de l'événement La Grande Marmite (avril).
2. Le président général de l'UPA, Martin Caron, lors du Grand rendez-vous en tourisme gourmand (mai).
3. Plusieurs intervenants ont participé au dévoilement d'une capsule temporelle clôturant symboliquement les festivités entourant son 100^e anniversaire, y compris le président général, Martin Caron, le premier vice-président général, Paul Doyon, la première vice-présidente générale, Stéphanie Levasseur, le président des Producteurs de lait du Québec, Daniel Gobeil, le président de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, Yves Laurencelle, la présidente des Agricultrices du Québec, Valérie Fortier, et le président des Producteurs de grains du Québec, Sylvain Pion (mai).

Faits saillants

- Production d'une variété de contenus destinés au grand public (infolettres, réseaux sociaux, partenariats, etc.);
- Retour de Marie-Eve Janvier comme co-porte-parole et ambassadrice des Portes ouvertes Mangeons local;
- Déploiement d'une publicité (formats 15 et 30 secondes) à la télé et sur le Web, invitant le public à aller à la rencontre des productrices et producteurs, intitulée « [On aime les produits d'ici... Nos productrices et producteurs aussi](#) »;
- Participation à la tenue de kiosques de la relève dans plusieurs marchés montréalais, en collaboration avec les Marchés publics de Montréal;
- Participation à de nombreux événements estivaux (kiosque d'animation Kasscrout et Mangeons local);
- Lancement en mai de la saison 2025 des Marchés publics du Québec, marquant également le début de l'édition 2025 du Défi je mange local, en collaboration avec le Regroupement des Tables de concertation bioalimentaire du Québec et l'Association des marchés publics du Québec;
- Participation commanditée à plusieurs épisodes de l'émission *Motoneiges.tv* (TVA) afin de sensibiliser les motoneigistes au respect des droits de passage sur les terres agricoles;
- Remise du prix Producteur.trice de l'année lors du Gala des Lauriers de la gastronomie québécoise;
- Poursuite du déploiement de la marque employeur, en collaboration avec la Direction gestion des ressources humaines de l'UPA.

- Publicité « On aime les produits d'ici... Nos productrices et producteurs aussi ».
- Ariane Moffatt lors de sa visite en Estrie dans le cadre des tournées Mangeons local régionales.
- Producteur hôte prêt à accueillir les visiteurs lors des Portes ouvertes Mangeons local (septembre).



5



6



4

États financiers de l'Union des producteurs agricoles

Rapport de la direction	25
--------------------------------------	-----------

Rapport de l'auditeur indépendant	26
--	-----------

États financiers

État de la situation financière.....	28
État des résultats.....	29
État de l'évolution de l'actif net.....	30
État des flux de trésorerie.....	31
Notes complémentaires	32

Renseignements complémentaires fournis par la direction

Résultats, Fonds syndical.....	40
Résultats, Fonds des publications	41
Résultats, Fonds Maison de L'UPA	41

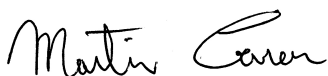
Rapport de la direction

La direction de L'Union des producteurs agricoles assume la responsabilité de ses états financiers. Ils ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas un résumé des comptes du Fonds de défense professionnelle qui sont présentés distinctement lors du Congrès.

La direction de L'Union des producteurs agricoles maintient des systèmes comptables et de contrôle interne qui assurent la fiabilité des informations produites et la protection des actifs de L'Union.

Les membres du comité d'audit ont rencontré les auditeurs indépendants de la firme KPMG et les représentants de la direction afin d'examiner le contrôle interne et la présentation de l'information financière.

Le comité d'audit a fait rapport au conseil général et lui a recommandé la publication des états financiers de L'Union des producteurs agricoles au 31 juillet 2025.



Martin Caron,
Président général
et président du comité d'audit



Paul Doyon,
1^{er} vice-président général

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
L'Union des producteurs agricoles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers regroupant le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications de L'Union des producteurs agricoles (ci-après « L'UPA »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 juillet 2025;
- l'état des résultats et l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds syndical, du Fonds Maison de L'UPA et du Fonds des publications de L'UPA au 31 juillet 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel d'information financière décrit à la note 2 des états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de L'UPA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et l'usage prévu pour les états financiers.

En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point - Informations comparatives

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 juillet 2024 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 14 novembre 2024.

Autre point - Restriction à l'utilisation

Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de L'UPA et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport financier annuel 2024-2025, autres que l'état financier et le rapport de l'auditeur sur cet état.

Notre opinion sur l'état financier ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit de l'état financier, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et l'état financier ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport financier annuel 2024-2025, autres que l'état financier et le rapport de l'auditeur sur cet état, à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Brossard, Canada

Le 14 novembre 2025

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

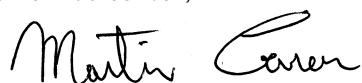
État de la situation financière

Exercice clos le 31 juillet 2025, avec informations comparatives de 2024

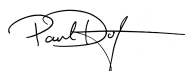
	2025	2024
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	11 381 452 \$	1 769 272 \$
Comptes clients et autres créances (note 3)	4 665 838	4 867 700
Financement syndical à recevoir des fédérations affiliées et autres	3 438 738	3 084 167
Tranche à court terme des prêts et avances (note 4)	16 800	49 199
Frais payés d'avance	724 326	771 023
	20 227 154	10 541 361
Placements (note 5)	15 554 850	14 087 126
Prêts et avances (note 4)	204 646	233 486
Immobilisations corporelles (note 6)	16 620 619	16 952 927
Immobilisations incorporelles (note 7)	3 902 924	3 876 500
	56 510 193 \$	45 691 400 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	5 481 579 \$	5 483 760 \$
Financement syndical à redistribuer aux fédérations affiliées et autres	3 790 792	3 623 408
Produits de cotisations, d'abonnements et autres reportés	5 777 025	5 126 242
Projets collectifs reportés	11 007 788	2 205 818
Emprunts à des fédérations et à des syndicats affiliés, sans intérêt	5 200 020	—
Emprunts à des fédérations et à des syndicats affiliés, 3,77 % à 4,65 % (5,5 % à 5,96 % au 31 juillet 2024)	8 060 000	12 200 000
	39 317 204	28 639 228
Provision pour prestations futures aux employés (note 9)	4 054 000	3 909 000
Produits d'abonnements reportés	343 113	377 118
Dépôts d'affiliés et autres	2 114 435	2 131 522
	45 828 752	35 056 868
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	6 769 212	6 886 595
Non affecté	3 912 229	3 747 937
	10 681 441	10 634 532
Garantie (note 16)		
Engagements (note 17)		
	56 510 193 \$	45 691 400 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

État des résultats

Exercice clos le 31 juillet 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
PRODUITS		
Financement syndical (note 9)	15 173 568 \$	14 350 403 \$
Abonnements et annonces	2 691 616	3 131 024
Loyers	3 161 286	2 850 656
Projets collectifs (note 10)	5 040 811	3 902 273
Services professionnels fournis	7 230 131	6 902 870
Services collectifs et de gestion fournis	7 564 040	7 418 072
Produits nets de placements (note 11)	1 699 785	1 825 060
Autres produits (note 12)	1 647 797	1 103 174
	44 209 034	41 483 532
CHARGES		
Instances et direction générale	1 881 879 \$	1 632 096 \$
Allocations prévues au plan de financement	2 453 881	2 292 763
Adhésions, contributions et dons	618 365	560 337
Projets collectifs	5 030 028	4 043 448
Services professionnels	2 859 768	2 588 639
Communications et promotion	169 828	183 912
Journées d'étude et matériel de vulgarisation	88 559	147 919
Frais de production et de vente	1 334 712	1 661 196
Frais d'exploitation de l'immeuble	2 385 650	2 404 691
Salaires et charges sociales	17 866 094	17 617 946
Charges locatives et frais de bureau	1 282 715	1 193 723
Frais de déplacement	171 730	185 976
Services collectifs et de gestion	5 684 336	5 693 826
Amortissement des immobilisations corporelles	1 084 688	1 077 414
Amortissement des immobilisations incorporelles	773 031	718 667
Intérêts sur les emprunts auprès de fédérations et syndicats affiliés	476 861	674 499
	44 162 125	42 677 052
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	46 909 \$	(1 193 520) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 juillet 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025			2024	
	Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles		Non affecté	Total	Total
Solde au début de l'exercice	6 886 595	\$	3 747 937	\$	10 634 532 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 857 719)	i)	1 904 628	46 909	(1 193 520)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	1 740 336		(1 740 336)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	6 769 212	\$	3 912 229	\$	10 681 441 \$

i) Représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles à l'état des résultats.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 juillet 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Provenance (affectation) de l'encaisse		
EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	46 909 \$	(1 193 520) \$
Éléments sans effet sur l'encaisse :		
Variation nette de la juste valeur de placements	(1 277 147)	(1 505 631)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 084 688	1 077 414
Amortissement des immobilisations incorporelles	773 031	718 667
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	9 700 446	(4 204 313)
	10 327 927	(5 107 383)
Provision pour prestations futures aux employés	145 000	116 000
Produits d'abonnements reportés	(34 005)	87 328
	10 438 922	(4 904 055)
INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(5 284 211)	(1 049 106)
Encaissements de placements	5 093 633	2 164 892
Encaissements de prêts et d'avances	61 239	(3 600)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(935 816)	(824 548)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(804 520)	(1 128 562)
	(1 869 675)	(840 924)
FINANCEMENT		
Encaissements des emprunts à des fédérations et des syndicats affiliés, sans intérêt	1 060 020	—
Augmentation des emprunts à des fédérations et des syndicats affiliés, sans intérêt	4 140 000	—
Diminution des emprunts à des fédérations et des syndicats affiliés, portant intérêt	(4 140 000)	—
Dépôts d'affiliés et autres et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(17 087)	109 064
	1 042 933	109 064
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	9 612 180	(5 635 915)
Encaisse au début de l'exercice	1 769 272	7 405 187
Encaisse à la fin de l'exercice	11 381 452 \$	1 769 272 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 juillet 2025, avec informations comparatives de 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DES FONDS

Le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications et le Fonds de défense professionnelle de l'Union des producteurs agricoles sont des composantes de L'UPA, laquelle est une confédération constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels du Québec* et accréditée en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles* depuis 1972. Elle a pour objectifs de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux des productrices et producteurs agricoles. L'UPA, en tant que syndicat professionnel, est exemptée d'impôts sur le bénéfice.

Les états financiers de L'UPA, qui consistent en le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications, sont extraits des états financiers de L'UPA.

L'UPA considère comme affiliés les fédérations et syndicats dans lesquels elle détient un intérêt économique.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers présentent uniquement le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications et sont destinés à un usage restreint. Les états financiers du Fonds de défense professionnelle de L'UPA ont été présentés distinctement. Les états financiers de L'UPA ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception de la norme sur la présentation des états financiers au niveau de la consolidation et la divulgation par voie de note.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers de L'UPA contiennent les fonds suivants :

- le Fonds syndical, qui regroupe les activités syndicales et administratives de L'UPA;
- le Fonds Maison de L'UPA, qui présente les activités relatives à la gestion des locaux ainsi qu'à l'entretien et à la conservation de l'immeuble;
- le Fonds des publications, qui présente les activités concernant l'édition de *La Terre de chez nous* et d'autres revues à caractère spécialisé.

b) Comptabilisation des produits

i) Apports

L'UPA utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges liées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les principaux produits de L'UPA sont les produits de cotisations, de contributions, d'abonnements, d'annonces, de prestation de services, de loyers et de projets collectifs. Les produits sont constatés lorsqu'il existe une entente entre les parties, que les services ont été fournis, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

ii) Financement syndical

Les produits de cotisation sont comptabilisés en fonction du nombre de mois écoulés de la période de cotisation, soit douze (12) mois.

Les produits de contribution sont constatés en fonction du *Règlement sur les contributions*.

b) Comptabilisation des produits (suite)

iii) Produits d'abonnement et d'annonce, de loyer, de prestation de services et de projets collectifs

Les produits d'abonnement et d'annonce sont comptabilisés à la date de publication et sont constatés en fonction de la durée de l'entente.

Les produits tirés de la prestation de services et de projets collectifs sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

L'UPA constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyer à recevoir à l'état de la situation financière. Quelques contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des frais d'exploitation liés aux parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de produits de loyer est inscrite à titre de montant à recevoir ou à remettre.

Les montants facturés ou reçus qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés.

iv) Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, L'UPA a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les produits nets de placements.

c) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La variation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers doit être comptabilisée dans le résultat net de la période. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement à l'exception des fonds de placement en actions, titres adossés à des créances et des fonds du marché monétaire qui sont évalués à la juste valeur et des fonds d'obligations que L'UPA a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les variations de la juste valeur relatives à ces placements sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition.

Les placements dans la Coopérative de producteurs de services professionnels SCF constituent des placements évalués au coût.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il y a des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, L'UPA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, L'UPA ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle entend obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque L'UPA reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Élément d'actif	Périodes
Immeuble	50 ans
Réaménagement	15 ans
Pavage, terrassement, mobilier de bureau et machinerie auxiliaire	10 ans
Équipement de bureau, équipement d'infrastructure, équipement informatique	5 ans et 10 ans

f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations incorporelles selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Élément d'actif	Périodes
Logiciels et frais de développement de logiciels	5 ans et 10 ans

Les logiciels en développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne commencent pas à être utilisés.

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, comprenant les immobilisations corporelles ainsi que les immobilisations incorporelles amortissables, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs à long terme n'est pas recouvrable, une perte de valeur est constatée, celle-ci correspondant au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs sur sa juste valeur. La juste valeur est calculée en fonction des cours du marché, s'ils sont disponibles, ou de la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie futurs. Les pertes de valeur ne font pas l'objet de reprise si la juste valeur de l'actif ou du groupe d'actifs s'accroît ultérieurement.

h) Régimes de congés de maladie, d'allocations de retraite et de couverture d'assurance vie à la retraite, et régime de retraite

L'UPA comptabilise ses obligations découlant de régimes non capitalisés de congés de maladie, d'allocations de retraite pour les employés et des assurances vie aux retraités selon les conventions suivantes :

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux congés de maladie, aux allocations de retraite et à la couverture d'assurance vie est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, le taux de départs volontaires et le taux de départs à la retraite selon l'âge des employés, la croissance de la banque de congés de maladie et d'autres facteurs actuariels. Pour les régimes de congés de maladie et d'allocations de retraite, le solde de l'obligation est fondé sur l'évaluation actuarielle complète la plus récente du 28 février 2022. Pour le régime de couverture d'assurance vie à la retraite, le solde de l'obligation est fondé sur l'évaluation actuarielle complète la plus récente du 31 juillet 2024 établie aux fins de la comptabilisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de L'UPA.

Le coût total des régimes d'avantages sociaux à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste « Salaires et charges sociales ». Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

La méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite. Celui-ci constitue un régime interentreprises comportant deux volets : un volet contributif à cotisations déterminées et un volet non contributif à prestations déterminées pour lequel L'UPA ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g) Opérations entre apparentés

Une opération monétaire entre apparentés, ou une opération non monétaire entre apparentés qui présente une substance commerciale, est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'elle est conclue dans le cours normal des activités, à moins que l'opération ne représente l'échange d'un bien destiné à être vendu dans le cours normal des activités. Si l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange si elle aboutit à une modification réelle des droits de propriété liés à l'élément transféré et s'il existe une preuve indépendante étayant la valeur d'échange.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2025		2024
Comptes clients	4 541 000	\$	4 726 259 \$
Intérêts courus	124 837		141 441
	4 665 838	\$	4 867 700 \$

Au 31 juillet 2025, la valeur comptable brute des comptes clients dépréciés totalise 113 666 \$ (116 720 \$ au 31 juillet 2024). Ces comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 113 700 \$ (106 700 \$ au 31 juillet 2024). Le montant de dépréciation de valeur afférente aux comptes clients est de 7 000 \$ pour l'exercice (reprise de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients de 9 300 \$ en 2024).

4 - PRÊTS ET AVANCES

	2025		2024
Prêts et avances à des fédérations et à des syndicats affiliés et autres, sans intérêt, modalités d'encaissement différentes d'un prêt à l'autre	221 446	\$	282 685 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	16 800		49 199
	204 646	\$	233 486 \$

Les encaissements annuels sur les prêts et avances sont de 16 800 \$ de 2026 à 2028.

5 - PLACEMENTS

	2025		2024
Placements évalués à la juste valeur			
Fonds de placement en actions	4 757 272	\$	4 741 779 \$
Fonds de placement en obligations	5 579 359		4 367 474
Titres adossés à des créances	2 968 506		4 100 708
Unités de fonds du marché monétaire - Canada	2 248 703		876 155
Placements dans la Coopérative de producteurs de services professionnels SCF, évalués au coût	1 010		1 010
	15 554 850	\$	14 087 126 \$

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Terrain	801 069 \$	— \$	801 069 \$	801 069 \$
Immeuble	27 657 832	14 111 604	13 546 228	13 974 392
Réaménagement	9 330 151	7 935 669	1 394 482	1 642 538
Pavage et terrassement	1 472 709	1 005 800	466 909	69 840
Mobilier de bureau	927 443	895 950	31 493	28 660
Machinerie auxiliaire	3 990	3 990	—	—
Équipement de bureau	1 241 583	1 099 547	142 036	145 875
Équipement d'infrastructure	171 359	171 359	—	—
Équipement informatique	1 228 402	990 000	238 402	290 553
	42 834 538 \$	26 213 919 \$	16 620 619 \$	16 952 927 \$

Au cours de l'exercice, L'UPA a acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 3 071 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer (186 510 \$ au 31 juillet 2024).

De plus, afin de financer une partie des immobilisations corporelles, L'UPA a contracté des emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés pour un montant de 13 260 020 \$ (12 200 000 \$ en 2024). De ce montant, 1 060 020 \$ sera affecté à l'acquisition d'immobilisations futures à la Maison de L'UPA en date du 31 juillet 2025 (aucun montant accumulé au 31 juillet 2024).

Une tranche d'environ 46 % de l'immeuble (45 % en 2024) est louée à des organismes contrôlés et affiliés.

7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations incorporelles amortissables				
Logiciels	1 664 746 \$	1 459 179 \$	205 567 \$	300 167 \$
Frais de développement de logiciels	10 077 838	6 851 667	3 226 171	3 107 112
Logiciel en développement	471 186		471 186	469 221
	12 213 770 \$	8 310 846 \$	3 902 924 \$	3 876 500 \$

Au cours de l'exercice, L'UPA a acquis des immobilisations incorporelles, dont un montant de néant \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer (5 063 \$ au 31 juillet 2024).

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 243 045 \$	5 147 838 \$
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source à payer	101 163	142 619
Taxes de vente à payer	137 371	193 303
	5 481 579 \$	5 483 760 \$

9 - PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES

L'UPA a des régimes non capitalisés de congés de maladie et d'allocations de retraite pour les employés. Ils sont basés sur le nombre d'années d'ancienneté, le nombre d'années totales prévues au service de L'UPA et le nombre d'employés qui seront toujours à L'UPA au moment de leur départ à la retraite.

L'UPA offre également un régime non capitalisé d'assurance vie aux retraités de L'UPA. Le régime est basé sur les protections offertes, le partage des coûts entre l'employé et l'employeur, le nombre d'années d'ancienneté, le nombre d'années restantes prévues avant le décès, le salaire moyen et le nombre d'employés qui seront admissibles à cette protection suite à leur départ à la retraite.

L'UPA évalue ses obligations au titre des prestations constituées pour les besoins de la comptabilité au 31 juillet de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 juillet 2025 pour le régime de couverture d'assurance vie à la retraite et en date du 31 juillet 2025 pour les régimes de congés de maladie et d'allocations de retraite.

a) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de congés de maladie, d'allocations de retraite et de couverture d'assurance vie aux retraités, et des montants inscrits dans les états financiers non consolidés

	2025		2024
Obligations au titre des prestations constituées et situation de capitalisation			
Régime de congés de maladie et d'allocations de retraite	2 163 000	\$	2 020 000 \$
Régime d'assurance vie aux retraités	1 891 000		1 889 000
	4 054 000	\$	3 909 000 \$

b) Coût des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

i) Régime de congés de maladie et d'allocations de retraite

L'ajustement des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice s'élève à une perte nette de 236 000 \$ (perte nette de 285 000 \$ en 2024).

Les paiements en espèces au titre des régimes de congés de maladie et d'allocations de retraite, constitués uniquement de prestations versées aux bénéficiaires, totalisent 158 000 \$ (246 000 \$ en 2024).

ii) Régime d'assurance vie aux retraités

Le coût des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice s'élève à un coût net de 67 000 \$ (coût net de 77 000 \$ en 2024).

c) Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) pour le régime de congés de maladie et d'allocations de retraite :

	2025		2024
Obligations au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	4,60	%	4,60 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50		3,50
Coût des avantages sociaux de l'exercice			
Taux d'actualisation	4,60		5,20
Taux de croissance de la rémunération	3,50		3,50

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) pour le régime d'assurance vie des retraités :

	2025		2024
Obligations au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	4,80	%	4,80 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50		3,50
Coût des avantages sociaux de l'exercice			
Taux d'actualisation	4,80		5,00
Taux de croissance de la rémunération	3,50		3,25

c) Principales hypothèses (suite)

Le régime de retraite des employés de L'UPA et des organismes affiliés est un régime interentreprises comportant deux volets : un volet contributif à cotisations déterminées et un volet non contributif à prestations déterminées. Selon la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2024, le volet à prestations déterminées présente un excédent actuariel aux fins de la capitalisation de 13 631 300 \$.

La charge de retraite de l'exercice afférente à L'UPA, incluant la cotisation pour stabilisation, s'élève à 7,6 % de la masse salariale cotisable.

10 - FINANCEMENT SYNDICAL

	2025	2024
Cotisations brutes (466 \$ en 2025; 406 \$ en 2024)	18 489 223 \$	16 995 913 \$
Contributions des fédérations et syndicats spécialisés	10 169 910	10 075 197
Total du financement syndical	28 659 133	27 071 110
Financement syndical réparti entre les fédérations régionales, les syndicats locaux et le Fonds de défense professionnelle	(13 485 565)	(12 720 707)
Part de L'UPA	15 173 568 \$	14 350 403 \$

11 - PROJETS COLLECTIFS

	2025	2024
Gouvernement provincial	310 375 \$	659 410 \$
Gouvernement fédéral	2 539 916	1 706 139
Organismes sans but lucratif		
Contrôlés	234 175	381 558
Affiliés et autres	593 113	610 462
Autres organisations	1 363 232	544 704
	5 040 811 \$	3 902 273 \$

12 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2025	2024
Variation nette de la juste valeur de placements	1 277 147 \$	1 505 631 \$
Produits d'intérêts	422 638	319 429
	1 699 785 \$	1 825 060 \$

13 - AUTRES PRODUITS

	2025	2024
Gouvernement fédéral	1 096 280 \$	1 045 701 \$
Autres	551 517	57 473
	1 647 797 \$	1 103 174 \$

14 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La majorité des produits de L'UPA proviennent d'opérations avec ses fédérations et ses syndicats affiliés, dans lesquels elle détient un intérêt économique, à l'exception des produits suivants qui découlent d'opérations avec des tiers non apparentés :

- Les cotisations au Fonds syndical;
- La totalité des produits du Fonds des publications;
- Les produits nets de placements.

Les opérations entre apparentés sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, à l'exception des instruments financiers qui en découlent.

15 - FACILITÉ DE CRÉDIT

La facilité de crédit, d'un montant autorisé de 6 000 000 \$, est garantie par les biens corporels et incorporels présents et futurs. Elle porte intérêt au taux préférentiel (4,95 % au 31 juillet 2025; 6,70 % au 31 juillet 2024) et est renégociable le 31 janvier 2026.

16 - GARANTIE

Au 31 juillet 2025, L'UPA garantit des lettres de caution d'un organisme contrôlé pour un montant maximum de 1 000 000 \$, renouvelables en septembre 2026, et n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité. Au 31 juillet 2025, ces lettres de caution totalisent 1 000 000 \$ et représentent le montant maximal que L'UPA pourrait devoir régler aux termes de l'entente. La direction est d'avis que cette garantie ne sera pas exercée et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à cet égard aux états financiers.

17 - ENGAGEMENTS

L'UPA s'est engagée à compter de 2025, par convention, à partager avec ses partenaires de la Maison de L'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. Selon cette convention, le gain net ou la perte nette à partager provient du produit de la cession de l'immeuble moins le passif et leur dépôt. La part des partenaires s'élève à 61,28 % en 2025 (61,53 % en 2024).

Cette convention prévoit en outre des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. À ce jour, aucun partenaire n'a exprimé son intention de se retirer de la convention.

Dans le cadre de cette entente, il a été convenu que les résultats financiers annuels seraient conservés pour les besoins de la maison de L'UPA. Au 31 juillet 2025, le montant s'élève à 224 589 \$.

18 - RISQUES FINANCIERS

a) *Risque de crédit*

L'UPA est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'UPA a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, le financement syndical à recevoir des fédérations affiliées, les prêts et avances et les placements en titres adossés à des créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour L'UPA.

Certains placements en fonds communs exposent indirectement L'UPA au risque de crédit.

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux monétaires futurs liés à un instrument financier fluctuent en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. Les placements en titres adossés à des créances et les emprunts à des fédérations et à des syndicats affiliés portent intérêt à taux fixe et exposent donc L'UPA au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt. De plus, certains fonds de placement en fonds communs exposent aussi indirectement L'UPA au risque de taux d'intérêt.

c) *Risque de marché*

L'UPA est exposée au risque de marché en raison des fonds de placement en actions et en unités de fonds du marché monétaire, étant donné que des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments. De plus, certains fonds de placement en obligations exposent aussi indirectement L'UPA au risque de prix autre.

d) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité désigne le risque que L'UPA ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'UPA gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation et établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer de disposer des fonds suffisants pour remplir ses obligations.

19 - INFORMATIONS COMPARATIVES

Certaines informations comparatives ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme à celle adoptée dans les états financiers de l'exercice considéré.

État des résultats, Fonds syndical

Exercice clos le 31 juillet 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Produits		
Financement syndical	15 173 568 \$	14 350 403 \$
Projets collectifs	5 040 811	3 902 273
Services professionnels fournis	7 431 643	7 059 434
Services collectifs et de gestion fournis	11 010 658	11 062 259
Produits nets de placements et autres	2 007 859	1 765 874
	40 664 539	38 140 243
Charges		
Instances et direction générale	1 882 031	1 632 248
Allocations prévues au plan de financement	2 453 881	2 292 763
Adhésions, contributions et dons	619 555	561 984
Projets collectifs	5 056 433	4 161 231
Services professionnels	3 005 966	2 730 395
Communications et promotion	169 828	183 912
Journées d'étude et matériel de vulgarisation	88 559	147 919
Salaires et charges sociales	14 858 181	14 786 432
Charges locatives et frais de bureau	2 338 267	2 083 849
Frais de déplacement	157 420	168 941
Services collectifs et de gestion	8 917 142	9 133 418
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	796 036	746 354
	40 343 299	38 629 446
Résultat net	321 240 \$	(489 203) \$

État des résultats, Fonds des publications

Exercice clos le 31 juillet 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Produits		
Abonnements et annonces	2 734 069 \$	3 206 036 \$
Autres produits	1 410 474	1 445 095
	4 144 543	4 651 131
Charges		
Frais de production et de vente	1 335 578	1 662 572
Salaires et charges sociales	2 519 557	2 336 512
Charges locatives et frais de bureau	702 356	708 756
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	85 972	89 907
	4 643 463	4 797 747
Résultat net	(498 920) \$	(146 616) \$

Renseignements complémentaires fournis par la direction

Résultats, Fonds Maison de L'UPA

Exercice clos le 31 juillet 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Produits		
Loyers	4 266 155 \$	3 833 061 \$
Produits nets de placements	260 117	134 163
Services collectifs et de gestion nets et autres produits	93 783	82 927
	4 620 055	4 050 151
Charges		
Frais d'exploitation de l'immeuble	2 385 650	2 402 618
Salaires et charges sociales	557 244	570 915
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	975 711	959 820
Intérêts sur les emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés	476 861	674 499
	4 395 466	4 607 852
Résultat net	224 589 \$	(557 701) \$

101^e CONGRÈS UNIS POUR L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Maison de l'UPA

555, boulevard Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec)
J4H 3Y9

upa.qc.ca

Rapport annuel 2024-2025

ISSN 2292-2229 (PDF)

Dépôt légal, 4^e trimestre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada